

Communiqué du commissaire de la Swissmetal Industries SA aux créanciers et aux médias

Report de l'appel aux créanciers pour janvier 2012

Berne, le 22 décembre 2011. Après consultation avec Swissmetal Industries SA et d'importants partenaires sociaux le commissaire de Swissmetal Industries SA en sursis concordataire a décidé de reporter l'appel aux créanciers à janvier 2012.

Dans l'intérêt de tous les créanciers et en particulier des employés, le commissaire veut assurer par cela que le délai de 20 jours pour la production des créances ne tombe pas pendant les jours fériés au cours desquels de nombreuses personnes sont d'habitude en vacances et des entreprises fermées. Tout créancier doit avoir la possibilité de pouvoir entièrement utiliser le délai de 20 jours pour la production des créances. Par ce report, il est notamment assuré que les employés peuvent se faire conseiller concernant la production des créances par les partenaires sociaux ou par d'autres organisations. De plus, les employés de Swissmetal Industries SA recevront des formulaires individualisés déjà pré-remplis qui devront faciliter l'indication de leurs créances.

Le commissaire publiera l'appel aux créanciers dans la feuille officielle suisse du commerce (FOSC) ainsi que dans la feuille d'avis officiel du Canton de Soleure. En outre, le commissaire enverra, selon l'art. 300 al. 1 LP, par pli un exemplaire de la publication à tous les créanciers dont le nom et le domicile sont connus. Comme déjà mentionné ci-dessus, les employés recevront des formulaires individualisés déjà pré-remplis qui devront faciliter la déclaration de leur créance. De plus, il est prévu de publier l'appel aux créanciers sur le site www.sachwalter-swissmetal.ch et de proposer un formulaire aux créanciers afin qu'ils puissent indiquer leur créance.

Par la publication de l'appel aux créanciers, les créanciers seront invités à produire leur créance dans les 20 jours. Les créanciers qui font valoir leur créance une fois le délai de 20 jours échu ou qui n'indiquent pas leur créance au commissaire sont exclus des délibérations relatives au concordat.

Au moment de la publication de l'appel aux créanciers, le commissaire donnera de plus amples informations en ce qui concerne les détails de la production des créances.

Etat des activités de vente

Dans les dernières semaines, un processus de vente structuré et professionnel a été mis en place en étroite concertation avec le commissaire. Pour ce faire, des négociations avec différents investisseurs suisses et étrangers ont été engagées. Entre-temps, des offres concrètes de rachat ont été présentées et les négociations contractuelles seront poursuivies en janvier.

* * *

Pour de plus amples informations

- Site Web du commissaire: www.sachwalter-swissmetal.ch
- Dr. Fritz Rothenbühler, Wenger Plattner, Telefon 031 357 00 00